

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS :

En exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Absents R. : 0
Votants : 15

Date affichage : 23/04/2026

Le 17 avril 2026 à 19 h 30 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 2 avril 2026 s'est réuni sous la Présidence de Jean-Bernard MARSOT, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, 11 rue de l'Eglise.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Jean-Bernard MARSOT, Maire, Gérard TRAVERS, Valérie FRESET, Philippe COLIN, Pascale CLAUDEL, Adjoint, Joël PERROD, Christian ROETHINGER, Frédéric FELSINGER, Jean-Bernard WIMMER, Christelle STOJANOV, Angélique KELLER, Adeline TRABAC, Yoan CHEVALIER, Séphora ALTER, Manon LHOMME, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Pascale CLAUDEL

OBJET :

18.

**VOTE DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE
ANNEE 2025**

**BUDGET PRINCIPAL
COMMUNAL**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Lepuix pour son budget principal - 20900 BC LEPUIX commune ;
Vu le CFU 2025 de la commune de Lepuix - 20900 BC LEPUIX commune;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, M. MARSOT Jean-Bernard, le maire nouvellement élu n'étant pas ordonnateur du budget examiné, peut continuer à présider la séance, débattre et prendre part au vote,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par Monsieur MARSOT, le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	751.403,88 €	493.300,95 €	1.244.704,83 €
	Recettes réalisées	175.493,25 €	520.917,92 €	696.411,17 €
	Restes à réaliser	12.331,00 €	0.00 €	12.331,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	904.079,36 €	1.036.031,90 €	1.940.111,26 €
	Dépenses réalisées	279.412,27 €	426.363,19 €	705.775,46 €
	Restes à réaliser	21.730,90 €	0.00 €	21.730,90 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-103.919,02 €	+94.554,73 €	-9.364,29 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+152.675,48 €	+542.730,95 €	+695.406,43 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+48.756,46 €	+637.285,68 €	+686.042,14 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-9.399,90 €	0.00 €	-9.399,90 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+39.356,56 €	+637.285,68 €	+676.642,24 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de LEPUIX - **BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL** - 20900 BC LEPUIX.

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

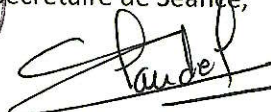
Le Maire,



Jean-Bernard MARSOT



Le Secrétaire de Séance,



Pascale CLAUDEL